

FICHE TECHNIQUE

Code article : CC422YX5

DNA 140 5L DEGRAISSANT MANUEL ET AUTO ALCALIN CCA

**DEGRAISSANT ALCALIN PUISSANT
MANUEL ET AUTOMATIQUE
CONTACT ALIMENTAIRE**



AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Forte alcalinité
- Peu moussant

CARACTÉRISTIQUES

pH : 13

Aspect : Liquide

Couleur : Transparent jaune

Parfum : /

Contenance: 5 kg

CONDITIONNEMENT : Carton de 2 U – palette de 128

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

UTILISATION :

DNA 140 est un dégraissant alcalin puissant pour éliminer rapidement les graisses d'origine animale, végétale ou minérale. DNA 140 est peu moussant et adapté pour une utilisation en autolaveuse. Il convient pour toutes surfaces lavables : pour tout type de sols en milieu alimentaire et ou industriel.

Ne convient pas pour les sols protégés

MODE D'EMPLOI :

Utilisation manuelle :

- Pour les surfaces, diluer le produit entre 1 et 5% (soit entre 5 et 25cL de DNA 140 pour 5L d'eau).
 - Pour le dégraissage des grilles de hottes, friteuses, etc. diluer le produit entre 5 et 10% (soit entre 25 et 50cL de DNA 140 pour 5L d'eau).
- Utilisation en autolaveuse, pour sols fortement encrassés en milieu alimentaire ou industriel : 1 à 3%.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur la fiche de données de sécurité du produit, accessibles sur Internet:

<http://catalogue.christeyns.com> ou www.quickfds.com

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

STOCKAGE :

Conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri de l'humidité et entre 5 et 40 °C

LEGISLATION :

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999 et ses modifications).

Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N° 648/2004).

99,65 % des substances pouvant être biodégradées sont facilement biodégradables selon les lignes directrices OCDE 301.

Uniquement pour usage professionnel

Mis à jour le 27 août 2021

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>